Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_037-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-037 – FINANCES – Approbation du Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	25	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 01 avril 2026
L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Patricia BUSNEL a donné pouvoir à Jocelyne DARDEVET, Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Stéphane KEROUAULT, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Eric MAHE

Absence : Patricia BUSNEL, Paulette LAMBERT, Yvan LE NEVE, Gérard LELOUP

Secrétaire de séance : Vincent TANGUY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5217-10 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023-055 du 12 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

VU le renouvellement du Conseil Municipal intervenu le 15 mars 2026 ;

CONSIDERANT La nécessité d'actualiser le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour le nouveau mandat 2026-2032 ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_037-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDERANT L'importance de disposer d'un référentiel commun pour harmoniser la gestion budgétaire et financière de la commune ;

CONSIDERANT Le rôle du RBF en matière de gestion annuelle, pluriannuelle, patrimoine, dette, régies et comptabilité, conformément aux prescriptions de la M57 ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune de Surzur pour le mandat 2026-2032, tel qu'annexé.

CHARGE Madame le Maire de son application et la Direction des Finances de son suivi.

PRECISE que toute modification éventuelle du RBF doit être adoptée par le Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 08 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 09/04/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	
Noëlle CHENOT	Vincent TANGUY

MAIRIE DE SURZUR
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Télécopie : 02 97 42 03 54 – Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr